



Règlement du concours « MA VISION DU TABAC »

Article 1 – Organisateur et objet

Le Fonds des Affections Respiratoires (FARES asbl) situé 56 rue de la Concorde, 1050 Bruxelles, organise un concours en Communauté française intitulé « **MA VISION DU TABAC** » avec le soutien du **Ministre Christian Dupont de l'Enseignement obligatoire**.

Ce concours poursuit les objectifs suivants :

1. Susciter le développement de **projets de prévention du tabagisme dans les écoles** de la Communauté française de Belgique avec **la participation active des élèves**.

2. Favoriser **la construction de messages de prévention par les adolescents** à destination de leurs pairs via un support audio-visuel, en stimulant l'imagination, l'esprit créatif, leurs capacités d'expression et le renforcement de leurs compétences psychosociales (expression de leur ressenti, solidarité et collaboration entre jeunes). Il convient de favoriser **une utilisation conscientisée, éthique et responsable des nouvelles technologies**.

Il s'agit de proposer aux classes de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire du premier degré, tous réseaux confondus, ordinaire et spécialisé, de réaliser une production audiovisuelle (mini-film ou série de photographies) autour du thème « MA VISION DU TABAC ».

Pourquoi un concours pour les jeunes intitulé « MA VISION DU TABAC » ?

« Les jeunes représentent le groupe le plus concerné par le tabac. Les fumeurs débutent en général lorsqu'ils sont jeunes, ils sont plus fréquemment soumis au tabagisme passif que d'autres groupes, ils sont un groupe cible spécifique du marketing de l'industrie du tabac, et ce sont eux qui sont les plus susceptibles de devenir dépendants. Cependant, les jeunes ne doivent pas uniquement être considérés comme les victimes du tabagisme. Ils doivent être vus comme des acteurs du changement et inclus dans toutes les étapes du débat sur la prévention du tabagisme, au lieu d'être laissés pour compte au seul titre d'observateurs »¹.

¹ « Les jeunes : pour une vie sans tabac ? - un manifeste européen de la jeunesse », Conférence « *Les jeunes : pour une vie sans tabac ?* », Bruxelles, mai 2006.

De plus, la période 12-14 ans semble être critique pour l'initiation de la consommation. A cette tranche d'âge, les jeunes commencent massivement à fumer².

Ce projet est **mobilisateur et fédérateur** tant pour les élèves que pour les professionnels dans le sens où la participation au concours est collective, chaque classe devant présenter un projet commun sur « sa vision du tabac ».

Article 2 – Consignes

Le thème du concours est « **MA VISION DU TABAC** ».

Il s'agit pour chaque classe de réaliser un spot audiovisuel de prévention/information sur le tabagisme chez les jeunes.

➤ *Sous quelle forme ?*

- Un **mini-film** de maximum 3 minutes

ou

- Une série de 3 à 5 **photographies**

Les formats dans lesquels les projets doivent être envoyés sont mentionnés dans l'article 4 – Modalités de participation.

➤ *Quel contenu ?*

- **La place du tabac dans la vie des jeunes et ce qu'ils en pensent.**
- Les thèmes abordés peuvent être **très variés** tels que le regard des jeunes sur le tabagisme passif, les conditions de l'initiation (les premières cigarettes), les risques de la dépendance, l'influence des médias, les nouveaux usages, les avantages d'être non fumeur, etc.

Il s'agit en aucun cas de stigmatiser les élèves fumeurs mais de recueillir les différentes visions qu'ont les jeunes du tabagisme.

➤ *Quelles conditions ?*

- *Le spot est à destination des jeunes de 12 à 14 ans.*
- Privilégier la mise en situation de scènes de la vie quotidienne.
- **Eviter les images chocs sur les méfaits du tabac, celles-ci étant déjà massivement utilisées, notamment via les photographies sur les paquets de cigarette.**

² CRIOC, 2008

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, tous réseaux confondus.

Le concours est destiné à des **classes d'élèves (ou groupes d'élèves)**, avec l'assistance d'un **professionnel** du milieu scolaire (ex : **un enseignant, un éducateur**, etc.).

Le projet ne doit pas nécessairement être réalisé dans le cadre d'un cours d'informatique ou d'audiovisuel.

Plusieurs classes pourront concourir au sein d'un même établissement scolaire.

La participation est gratuite.

Les professionnels (enseignants, éducateurs, etc.) souhaitant concevoir un mini-film ou une série de photos avec leurs classes, peuvent **faire appel à une aide** s'ils le souhaitent auprès des **Points d'Appui aux écoles en matière de prévention assuétudes au sein des Centres locaux de Promotion de la Santé**.

Article 4 – Modalités de participation

L'inscription de chaque classe au concours doit être transmise **avant le 15 mars 2009**

- Par email francoise.cousin@fares.be ou par fax 02.512.32.73

Le projet audio-visuel définitif sera impérativement envoyé pour le 30 avril 2009

Le **mini-film** sera posté sur un site de partage de vidéos et son lien nous sera envoyé par email à francoise.cousin@fares.be.

Les **séries de photos** nous seront envoyées directement par email à francoise.cousin@fares.be

Pour toute difficulté au niveau de l'envoi du projet, un email peut être envoyé à francoise.cousin@fares.be

Les participants garderont pour eux une copie du projet envoyé.

Il sera adressé par le Fares aux participants une confirmation de réception du projet envoyé par courrier ou email.

Toutes les informations sur le concours sont disponibles sur www.enseignement.be, sur www.mavisiondutabac.be ainsi que sur les sites différents Centres Locaux de Promotion de la Santé (PAA).

Article 5 – Propriété

Les participants sont entièrement propriétaires de leur projet.

Néanmoins, avec l'accord des participants, **le projet qui sera élu lors de la rencontre festive** pourra faire l'objet d'une adaptation ultérieure en vue de la réalisation éventuelle d'une **campagne de prévention du tabagisme auprès des jeunes**.

Les productions seront visibles sur le site www.mavisiondutabac.be.

Article 6 – Comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement du concours est **constitué** de :

- 1 Représentant du Cabinet du Ministre de l'Enseignement obligatoire
- 1 Représentant de l'Administration de la Commission audiovisuelle
- 1 Représentant de l'inspection de l'Education physique
- 1 Représentant des Centres PMS
- 1 Représentant des Services PSE
- 1 professionnel du milieu scolaire
- 2 Représentants des Points d'appui assuétudes
- 1 Représentant de Pipsa (Pédagogie Interactive en Promotion de la Santé)
- 1 Représentant de Question santé
- 1 Représentant de la Croix Rouge
- 1 Représentant du Service Prévention Tabac du Fares
- Des jeunes de 1^{ère} / 2^{ème} secondaire

Les projets seront **appréciés** sur plusieurs aspects :

- Originalité
- Lien avec le sujet proposé
- Clarté du message transmis
- Utilisation du langage propre aux jeunes 12-14 ans

Le concours tient compte de l'article 41 du Pacte scolaire qui stipule que « toute activité et propagande politique ainsi que toute activité commerciale sont interdites dans les établissements d'enseignement organisés par les personnes publiques et dans les établissements d'enseignement libre subventionnés. »

Article 7 – Prix

Ce concours s'inscrit dans **une démarche participative**.

Toutes les écoles participantes seront invitées à une **rencontre festive** d'échanges le vendredi 29 mai 2009 après-midi, dans le cadre de la journée mondiale sans tabac. Cette rencontre sera l'occasion de présenter les différents projets au travers d'une **exposition multimédia**.

Une **clé USB** aux insignes « MA VISION DU TABAC » sera remise à chaque participant³.

Un **stage en création audiovisuelle** et une **journée dans un centre sportif** seront offerts aux élèves des 2 classes dont le projet aura été sélectionné par le comité d'accompagnement.

³ Dans la limite des crédits disponibles.

Lors de la rencontre festive, **l'ensemble des participants pourront élire un des projets** (au travers d'un bulletin de vote anonyme) en vue de son éventuelle adaptation ultérieure pour la réalisation d'une campagne de prévention du tabagisme auprès des jeunes.

Article 8 – Calendrier

Janvier 2009 : Mailing d'annonce du concours comprenant :

- La Circulaire de monsieur le Ministre à toutes les directions d'écoles.
- L'explication du règlement et des modalités pratiques de participation

Les modalités pratiques du concours sont disponibles sur les sites www.enseignement.be et www.mavisiondutabac.be et sur les sites des Centres Locaux de Promotion de la Santé (PAA).

5 février : Conférence de presse

Février 2009 : Promotion et diffusion du projet lors de séances d'information ou lors des comités de pilotage et groupes de travail en collaboration avec les Points d'appui aux écoles en matière d'assuétudes au sein des Centres Locaux de Promotion de la Santé.

15 mars 2009 : Clôture des inscriptions

30 avril 2009 : Date limite de remise des mini-films / séries de photos

15 mai 2009 : Réunion du comité d'accompagnement

29 mai 2009 : Rencontre festive – exposition multimédia

Les possibles modifications du calendrier seront portées à la connaissance du public via les sites www.enseignement.be , www.mavisiondutabac.be et les sites des CLPS (PAA).

Article 9 – Acceptation du présent règlement

Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.